

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-deux, le quatorze du mois de décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE, Mme Francine LOUET, Adjoints, Mme Chantal SOLY, Mme Françoise MOUCHEL, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal GLE, M. Yves BIGOT, M. Dominique FOURRIER, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, M. Daniel BONHOMME, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Dominique FOURRIER

Date d'envoi de la convocation : 8 décembre 2022

DELIBERATION 90/2022 : FINANCES – BUDGET COMMUNE : Décisions modificatives

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 14 Votants : 14

Afin de pouvoir appliquer les décisions prises par le Conseil Municipal, Monsieur Le Maire propose la décision modificative suivante - virement de crédits dans le Budget 2022 de la Commune :

INVESTISSEMENT DEPENSES	Crédit	INVESTISSEMENT DEPENSES	Débit
C/21312 opération 288 Travaux extension école	+ 1 748 €	C/020 Dépenses imprévues	- 1 748 €
C/2315 opération 360 Aménagement rue st malo	+ 82 250 €	C/020 Dépenses imprévues	- 12 250 €
C/2031 opération 347 étude aménagement centre bourg	+ 16 002 €	C/020 Dépenses imprévues	- 16 002 €
		C/2313 opération 360 Aménagement rue st malo	- 70 000 €
C/2188 opération 349 alarmes clôture école	+ 11 725 €	C/2313 opération 349 alarmes clôture école	- 14 010 €
C/21568 opération 327 équipements matériels	+ 2 285 €		
TOTAL	114 010 €	TOTAL	114 010 €

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	C/4541 travaux effectués d'office pour le compte de tiers	+ 9 284.36 €
RECETTES	C/021 Virement de la section de fonctionnement	+ 9 284.36 €

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	C/023 Virement à la section d'investissement	+ 9 284.36 €
RECETTES	C/773 mandats annulés sur exercices antérieurs	+ 9 284.36 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les décisions modificatives ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces décisions modificatives.

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,
Après affichage le 22 novembre 2022
et transmission en Préfecture, le 22 novembre 2022
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,
Le 22 novembre 2022
Le Maire, Jean-François GOBICHON

